



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Votez et faites voter Force Ouvrière !

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 :

Janvier : + 0,4%

Février : + 0,9%

Mars : + 0,9%

Avril : + 0,6%

Mai : - 0,1%

Juin : + 0,2%

Juillet : + 0,1%

Aout : + 1%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF
04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

Pour cette rentrée, c'est bien le pouvoir d'achat des salariés et retraités qui est dans toutes les conversations. Même pour ceux qui sont partis en vacances, les dépenses sont surveillées de près : il paraîtrait que les restaurants ont été boudés par les vacanciers, las, semble-t-il, d'être pris pour des pigeons... l'augmentation des carburants, celle de l'électricité de 10% au 1er juillet (avant celle du même ordre au 1er janvier 2024 !) ont également mis à plat le porte-monnaie. Il paraît que l'inflation baisse... (comprenez : les prix augmentent moins vite, qu'ils disent... mais augmentent quand même !)

Les retraités seront donc attentifs, d'une part aux évolutions des retraites complémentaires, et d'autre part, aux débats parlementaires sur le PLFSS qui indiquera dans quel sens compte aller le gouvernement sur l'augmentation des retraites et pensions. Une indication : ces gestionnaires pleurent déjà que la contre réforme des retraites imposée au printemps n'apportera pas les économies escomptées ! Ce qui veut dire que les retraités devront arracher ce qui devrait leur revenir : **c'est dans ce sens que les retraités participeront, nombreux, à la journée d'action intersyndicale du 13 octobre !**

Pour cet automne, nous présentons une liste FORCE OUVRIERE aux élections au Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite SNCF. Les votes ont lieu par correspondance et le matériel devrait arriver dans les jours qui viennent dans vos boîtes aux lettres. Notre tâche de militant est donc de voter et de faire voter FORCE OUVRIERE. La clôture du scrutin est prévue le 17 octobre. Il est donc important de voter rapidement, en tenant compte des délais postaux. Rappelons que nous sommes les seuls à avoir dénoncé en son temps la soi-disant indépendance de la Caisse vis-à-vis de la Direction SNCF. Aujourd'hui, c'est simplement son existence qui est en jeu ! Alors, pas d'hésitation : **Votez et faites voter FORCE OUVRIERE**

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Caisse de Prévoyance et de Retraite des Personnels de la SNCF

17 octobre 2023 : ELECTIONS des représentants des retraités au Conseil d'administration de la CPRP SNCF.

La CPRP SNCF assure la gestion du régime spécial de prévoyance et de retraite des agents du cadre permanent, actifs, retraités et ayants droits.

Dans son Conseil d'administration, 19 représentants des cheminots (sur 26 membres) - dont 2 au titre des retraités - contrôlent l'utilisation des fonds de ce *salaires différé* et donnent un avis sur les prestations servies (maladie, maternité, décès, sociales), l'évolution du montant des pensions, les réclamations de reconnaissance d'accident de travail ...

Attachée au régime spécial de protection sociale, la Fédération FO des cheminots œuvre pour

La préservation des garanties de la CPRP :

- Les tarifs spéciaux de remboursement maladie
- Les prestations complémentaires
- Les centres médicaux de proximité, accessibles à tous, financés par l'employeur.

Et leur amélioration :

- Par la revalorisation des remboursements de santé (optiques, dentaires etc). (Elle revendique la suppression de tous les dépassements d'honoraires.)
- La suppression des retenues forfaitaires
- Là où ce n'est pas le cas, un libre accès aux cabinets médicaux SNCF - généraux et spécialistes - des retraités qui le souhaitent.

Elle combat les « économies de gestion » détériorant le service aux affiliés : suppressions d'effectifs à la CPRP, « dématérialisation », suppressions des antennes locales, difficultés des contacts téléphoniques ...

Opposée au transfert des frais de soins vers un financement privé provoquant une inégalité scandaleuse vis-à-vis de la santé, elle milite avec sa confédération pour que les retraités bénéficient d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

L'existence de la CPRP et nos prestations sociales sont aujourd'hui menacées

D'une part par les attaques gouvernementales contre la protection sociale collective, qu'avec sa Confédération, FO Cheminots combat :

- Pour **restaurer la cotisation sociale comme salaire différé**, faire cesser toutes les exonérations - non-compensées ! - et conditionnaliser les aides publiques
- Contre l'étatisation de la protection sociale (prélèvement à la source de l'impôt visant la fusion entre l'impôt, la CSG, les cotisations ; budget de la Sécu inclus dans celui de l'Etat lequel fait les choix d'affectation des dépenses entre la protection sociale et les crédits militaires).
- Pour la Sécurité sociale indépendante rétablie dans toutes ses prérogatives.

FO cheminots alerte du projet de la Direction d'instaurer dès 2025 une assurance complémentaire privé obligatoire pour les agents du CP en activité, dont elle prendrait en charge 65 % des cotisations.
Les mutuelles cheminotes seraient fragilisées.

Qui plus est les dépenses du régime spécial des cheminots - financées à 90 % par les cotisations patronales, notre salaire différé - seraient transférées vers les assurances obligatoires et le financement par l'entreprise de la médecine de soins pourrait bien être remis en cause (déjà 46 cabinets médicaux ont été fermés en 5 ans et 9 autres fermeront cette année !)

Pour les retraités (actuels et futurs) la Direction négociera un contrat spécifique retraités à « tarif préférentiel » (!?) avec un assureur privé, mais sans contribution de sa part.

Défense du pouvoir d'achat des retraités !

Les 0,8 % d'augmentation des pensions « octroyés » au 1/01/23 sont vécus comme une provocation face à une inflation à plus de 6 %. Cette minuscule augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 7,5 % depuis le 1^{er} janvier 2017 et pèse lourdement sur le budget des retraités.

C'est ainsi que désormais : 22 % des retraités renoncent à des soins, 13 % ont recours à des associations caritatives ou à des magasins de déstockage pour se nourrir, 49 % renoncent à des dépenses de culture, sports et loisirs, 33 % accèdent difficilement aux transports urbains ...

La Fédération FO des cheminots avec sa Section des retraités, est mobilisée avec l'Union confédérale des retraités FO pour obtenir :

- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,

- Le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation
- Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète
- Le rétablissement de la demi part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
- La suppression :
 - de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
 - de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 %
 - du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables

**La Fédération FO des cheminots refuse tout fatalisme
et toute « collaboration » au détricotage de
la protection sociale collective et solidaire de 1945.**

Avec la Confédération FORCE OUVRIERE :

- Défense des régimes de retraite :
 - o Pour le maintien de tous les régimes de retraite existants » - dont celui des cheminots - incluant les pensions de réversion (sans condition de ressources), les allocations de fin de carrière et autres droits dérivés (allocations décès ...)

- Contre la marchandisation de la Sécurité Sociale :
 - o Contre le financement par l'impôt visant à réduire les prestations de Sécurité sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées.
 - o Contre l'Etatisation de la sécurité sociale

Face à un gouvernement anti-social soumis aux injonctions du MEDEF et des « directives » européennes, la mobilisation est nécessaire pour pouvoir préserver les acquis sociaux conquis par nos anciens.

**En votant pour la liste des retraités FO,
vous renforcerez au sein du CA de la CPRP
le camp des représentants qui
défendent le Régime spécial des cheminots
et la Sécurité Sociale indépendante de l'Etat
et refusent toute « collaboration ».**

LE 17 OCTOBRE 2023, VOTEZ FORCE OUVRIERE !

Candidats FORCE OUVRIERE

Titulaires



François Grasa
Ancien Secrétaire général
Fédération FO Cheminots
Paris Nord - ex Matériel



Christine Devarenne
Rouen - ex Commercial voy



Jean Louis Basset
Lyon - ex Gares et connexions



Françoise Emourgeon
Ile de France - ex Services centraux

Suppléants



Véronique Tirache
Paris Nord - ex DRH



Eric Falempin
Paris Nord - ex Transport



Michèle Bouquot
PRG - ex DRH -



Jacques Martin
Strasbourg - ex Contrôle de train



Les nôtres



Bernard SCRICK est décédé le jeudi 3 aout à l'âge de 77 ans. Ancien du Matériel aux Ateliers d'Hellemmes, il fut secrétaire du syndicat du Train Parc 160. Militant actif de l'Union Régionale de Lille et de sa section de Retraités

*Toujours fidèle avec sa mobylette pour amener les tracts à Hellemmes pour les distributions de tracts auprès des actifs J'adorai son franc-parler
(François Grasa)*

Un super camarade et ami (André Mons)

Jean Yves GOGUE est décédé le 22 juin à l'âge de 85 ans. Ancien du Transport , membre du syndicat d'Hellemmes, il assuma de nombreuses responsabilités au sein de l'Union Régionale de Lille, dont trésorier régional. Il fut responsable des Retraités de Lille.



Agenda

Bureau fédéral : 14 et 15 septembre

Elections CPRP : Clôture du scrutin 17 octobre Résultats 18 octobre

CE de l'UCR : 21 et 22 novembre

Bureau national des retraités : 30 novembre

Conseil National : 7 décembre



Communiqué de presse

Les allègements de cotisations sociales en constante hausse menacent les comptes de la Sécurité sociale

Le dernier rapport de l'URSSAF Caisse Nationale fait état d'un montant total des allègements de cotisations sociales employeurs de 73,6 milliards d'euros pour l'année 2022, en hausse de 13,1% par rapport à 2021. Ces exonérations de cotisations patronales, sans contrepartie, pèsent lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale. Entre 2012 et 2022, leur montant a été multiplié par 2,7 dans le secteur privé, passant de 25,5 à 72,7 milliards d'euros.

Au cours des trente dernières années, tous les gouvernements ont multiplié ces mesures, avec une accélération récente, notamment avec la transformation en 2019 du CICE en allègements pérennes de cotisations. Cette mesure qui coûte environ 20 milliards d'euros par an, a été actée alors même que de nombreuses études ont mis en avant un effet nul ou au mieux très limité sur l'emploi au regard des moyens consacrés.

En outre, les exonérations de cotisations sur les plus bas salaires conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu qualifiés au détriment d'emplois mieux rémunérés. Cela les incite également à limiter les augmentations de salaires afin d'optimiser les exonérations perçues. Entre 1980 et 2022, le taux effectif de cotisation au SMIC est passé de 45 % à moins de 10 %.

Les mesures d'exonérations de cotisations sociales ne cessant de s'empiler, la cotisation représente désormais à peine plus de 50% du financement de notre modèle social. Ces politiques d'exonérations, engagées depuis 1993, fragilisent doublement le financement de la protection sociale. Elles participent d'une part au remplacement de la cotisation par l'impôt et à l'étatisation du financement de la Sécurité sociale. D'autre part, il est devenu possible de déroger au principe de la compensation totale qui prévalait depuis 1994.

Dans un tel contexte, FO revendique le rétablissement des règles de gestion de la Sécurité sociale, pilier de la République sociale, garante de la couverture de chacun contre les risques de toute nature, à travers un système complet d'assurance sociale financé par les cotisations et administré par les représentants des bénéficiaires.

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1^{er} septembre.



Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Nos organisations réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du Smic et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Nous sommes toutes et tous concernés. Les impacts de cette transition écologique juste sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immédiates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleuses et travailleurs et les associer aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la fragilisation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le PLF et le PLFSS en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain. Pour nos organisations ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Dans ce cadre, la conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue. Le PLF et le PLFSS doivent renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche...

Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Nos organisations réaffirment la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revenant sur les ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique.

L'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne. Nos organisations, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisées pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Nos organisations appellent à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.

Nos organisations se réuniront de nouveau au mois de septembre pour la préparation de cette journée. ■

Un peu d'histoire

Histoire de la fédération des cheminots

Les premières décennies du chemin de fer voient les prémices d'une organisation avec la formation de *Sociétés de secours mutuel*, d'*Unions fraternelles* et d'une *Fédération des mécaniciens et des chauffeurs*.

La loi du 21 mars 1884 dite Waldeck-Rousseau relative aux syndicats professionnels abroge la loi Le Chapelier qui interdisait toute association professionnelle. Elle constitue l'acte de naissance du syndicalisme français.

Le rôle de la loi de 1884 sera déterminant. Elle fut l'objet de débats parlementaires acharnés, autorisant l'organisation syndicale, y compris pour les cheminots de l'État qui n'avaient pas le statut de fonctionnaires. Le 18 avril 1884 est créé le Syndicat professionnel des employés des chemins de fer à l'initiative du baron de Janzé, député. Le 7 mars 1885 fut constitué le *Syndicat général professionnel des mécaniciens et chauffeurs, conducteurs de machines à vapeur de France et d'Algérie*, qui ne se composait à ses débuts que de mécaniciens de l'industrie privée qui furent rejoints vers 1888 par des mécaniciens et chauffeurs appartenant au réseau de Lyon. La vie syndicale fut dès lors marquée par un lent processus de regroupement autour de la *Chambre Syndicale des Ouvriers et Employés de Chemins de Fer* fondée le 4 août 1890, devenue *Syndicat national des travailleurs des chemins de fer* le 26 avril 1895. Lorsque la CGT fut créée le 23 septembre 1895, c'est un de ses membres, Absalon Auguste Lagailse, employé de bureau aux chemins de fer de l'État qui fut élu secrétaire général de la nouvelle organisation confédérée. Il sera remplacé en octobre 1898 par Maurice Copigneaux, employé de la ville de Paris. Un autre militant du syndicat national, Eugène Guérard, dessinateur à la Compagnie du Nord, sera élu pour quelques mois en 1901.

Le Syndicat national adhère à la CGT à la suite de son 7^e Congrès en juillet 1896. Il compte alors 55 000 membres.

Les 27 et 28 janvier 1917, l'Association générale du personnel de l'État, l'Association générale du personnel des chemins de fer du PLM, l'Association professionnelle des agents de trains, la Fédération des mécaniciens et chauffeurs et le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer s'unissent en créant la **Fédération Nationale des travailleurs des chemins de fer de France, des Colonies et des pays de Protectorat**, affiliée à la CGT et à la Fédération Internationale des transports (ITF) où militent des leaders comme Pierre Semard et Gaston Monmousseau.

En décembre 1920, lors du Congrès de Tours, la section française de l'internationale ouvrière (SFIO) se sépare en deux. Une majorité des militants décide de s'affilier à l'internationale communiste et crée un nouveau parti, la Section française de l'Internationale communiste (SFIC), qui deviendra par la suite le Parti communiste français.

Cet évènement provoque la scission avec la création de la CGT-Unitaire. Une minorité de cheminots quitte alors la CGT pour se rallier à la CGTU communiste et créent une deuxième fédération de tendance révolutionnaire chez les cheminots en juin 1921.

En 1927, 230 000 cheminots sont syndiqués sur un effectif de 458 000. Face à la montée des périls fascistes, les deux fédérations se réunifient en une seule lors du congrès des 9 et 10 décembre 1935 avec à sa tête les deux secrétaires généraux (GGT et CGT-U). La signature du Pacte germano-soviétique va porter un nouveau coup à l'organisation syndicale et les militants qui ne veulent pas désapprouver le pacte sont contraints de quitter celle-ci. Le 16 août 1940, une loi prononce la dissolution des confédérations syndicales mais les fédérations sont maintenues. Les accords du Perreux le 17 avril 1943 conclus entre les deux tendances de la CGT, confédérés et unitaires permettront de nouveau la réunification dans la clandestinité mais celle-ci restera très fragile et la tendance Force ouvrière issue en 1945 de *Résistance ouvrière* finira par quitter la Confédération.

À la suite du congrès fédéral de juillet 1947 une partie des militants mis en minorité se détachèrent de la fédération pour constituer le 27 juillet 1947 le Comité d'action syndicaliste des travailleurs des chemins de fer (CAS) qui crée son propre journal **Le Rail syndicaliste** qui deviendra celui de la Fédération Force ouvrière. Le 7 décembre suivant le CAS se transforme en Fédération syndicaliste des travailleurs des chemins de fer de France et de l'Union française (FSC).

Le 25 décembre les derniers militants de la tendance Force ouvrière quittent l'organisation et le 28 décembre 1947 ceux des cheminots constituent la Fédération confédérée Force ouvrière des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de France et de l'Union française dont le siège est situé provisoirement 81 rue Mademoiselle, à Paris 15^e arr.

Un Comité de coordination fut mis en place le 16 janvier 1948 sous la présidence de Léon Jouhaux, afin d'étudier les modalités d'une fusion entre la FSC et la Fédération FO.

Le congrès de fusion se tint du 1^{er} au 3 mars 1948 à la salle de la Mutualité à Paris et aboutit à la création de la Fédération syndicaliste confédérée des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de fer, affiliée à la confédération CGT-FO dont l'histoire est relatée dans notre plaquette du 75^e anniversaire.

Liste des Secrétaires généraux :

Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer :

Prades 1890-1891

Syndicat national des chemins de fer :

Eugène Guérard 1891-1909 Bardeau 1899-1909 E. Roberjot 1906-1909

Eugène Poitevin mai 1909 Marcel Bidegaray juin 1909- janvier 1917

Fédération CGT des travailleurs des chemins de fer :

Marcel Bidegaray janvier 1917-avril 1920 Gaston Monmousseau avril 1920

Marcel Bidegaray mai 1920-juin 1921 Adolphe Montagne 1921-1922 Paul Le Guen 1923-1926

Jean Jarrigion 1926-1935 Pierre Semard 1935-1939 et Jean Jarrigion 1935-1940 Roger Liaud 1935-1944
Raymond Tournemaine et Gérard Ouradou 21 août 1944-août 1945

Raymond Tournemaine août 1945-décembre 1953

Comité d'action syndicaliste créé le 27 juillet 1944

Fernand Laurent juillet à décembre 1947

Fédération syndicaliste des cheminots :

Fernand Laurent 7 décembre 1947-3 mars 1948

Fédération FO des cheminots

René Clerc 1947-1950 Fernand Laurent 1950-1963 Robert Degris 1963-1969 Louis Buonaccorsi 1969-1977
Daniel Iarovay 1977-1984 Jean-Jacques Carmentran 1984-1998 Éric Falempin 1998-2014

François Grasa 2014-2019 Philippe Herbeck depuis 2019

Jean Louis Ponnvoy

Sources : Cheminots et militants sous la direction de Marie-Louise Goergen, éditions de l'Atelier, 2003. – Dictionnaire Le Maitron en ligne " Généalogies des organisations syndicales". – " Les cheminots dans l'histoire sociale de la France " par la fédération CGT, 1967. – " Force ouvrière chez les cheminots " Tome 1 par Louis Botella. – "